15 ans de réclusion pour un ancien gendarme prônant le djihadisme

01/07/2022 à 19h07



La cour d'assises spéciale de Paris a condamné vendredi 1er juillet à quinze ans de réclusion criminelle, assortis d'une période de sûreté des deux tiers, un ancien gendarme de 27 ans, converti à l'islam, poursuivi pour avoir prôné le djihad armé dans les pays occidentaux. L'ancien gendarme avait été interpellé en janvier 2018 «*au vu du risque de l'imminence d'un possible passage à l'acte violent*».

Le jeune homme, jugé pour participation à une association de malfaiteurs terroriste en vue de la préparation d'un ou plusieurs crimes d'atteintes aux personnes, devra en outre s'astreindre à un suivi socio-judiciaire (SSJ) de cinq ans à l'issue de sa peine. Dylan Toussaint avait été repéré par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) à la fin de l'année 2017 en raison de ses activités suspectes sur les réseaux sociaux.

Sous divers pseudonymes, il prônait «l'idéologie des groupes terroristes islamistes notamment de l'organisation État islamique» et encourageait «*la commission d'actes violents dans les pays occidentaux*», a relevé l'accusation. Il avait été interpellé en janvier 2018 «*au vu du risque de l'imminence d'un possible passage à l'acte violent*». Le jeune homme avait

suivi une formation d'élève-gendarme au cours de laquelle il avait été formé au maniement d'armes. Affecté à la brigade de Lunel (Hérault) en juillet 2017, il en avait démissionné deux mois plus tard. **Lors de ses interrogatoires, le jeune homme a indiqué s'être converti à l'islam en 2014 à l'âge de 20 ans : «*j'avais des moments difficiles* (…) *J'ai trouvé un truc pour être bien*».**

Il a également affirmé aux enquêteurs que la guerre en Syrie l'avait poussé à s'intéresser aux groupes jihadistes mais a également assuré n'avoir jamais eu l'intention de se rendre sur zone et a expliqué qu'il avait regardé des vidéos d'exactions par curiosité malsaine. «*Je n'aime pas les tueries*», a-t-il soutenu. […] L'accusation a mis en avant que, lors de perquisitions au domicile de sa mère, les enquêteurs avaient découvert un engin explosif artisanal de type «pipe-bomb» qui, selon la police, était opérationnel et aurait pu causer «*des blessures plus ou moins importantes, voire létales dans un rayon d'une dizaine de mètres*».

Le Figaro